

COMMUNE DE HENNEZEL
22 rue des Abbés Mathis et Marion
88260 HENNEZEL

ARRETE N°13/2022

Le Maire de HENNEZEL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212.1 et L 2212.2 et L 2213.1 à L 2213.5.

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411.26 et R 417.10.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, signalisation des routes,

Vu la demande de Mr Philippe VINCENT dans le cadre de travaux de travaux de travaux de réfection des toitures le long de la voie communale n° 12 de La Frison à Ste Marie,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier.

ARRETE :

Du lundi 04 juillet 2022 au lundi 05 septembre 2022

Article 1^{er} : La circulation de tous les véhicules ainsi que des piétons sera interdite sur la voie communale N° 12 de La Frison à Ste Marie.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place à l'entrée du chemin à La Frison, au croisement des chemins venant de Thiéry et de La Résidence et entretenus par Mr VINCENT.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Darney et à Mr le Chef des Services Incendie et Secours de Darney.

A Hennezel, le 04 juillet 2022

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Hennezel, Vosges. The stamp contains the text 'MAIRIE DE HENNEZEL' at the top and '(Vosges)' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire après
Notification et publication
Le 04 juillet 2022